



Commune  
de NEYDENS  
Haute-Savoie  
74160

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEYDENS  
MARDI 10 MARS 2020, 19 H 00**

**Ouverture de la séance :**

L'an deux mille vingt, le dix mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Neydens, convoqué le 3 mars 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Carole VINCENT, Maire.

**Membres présents (19) :** Carole VINCENT, Bernard CHAUTEMPS, Yves FELIX, Eve ROUKINE, Nathalie BLANES, Lionel VESIN, Martial BAUDET, Levent BAYAT, Jean-Luc GUERINEAU, Adrien DOCHE, Michèle DUVAL, Sophie GIROD, Claire HUBER, Cécile SAUTIER, Yves TREGOAT, Véronique VERGUET, Geneviève LAZZAROTTO, Catherine SILVESTRE, Roberto BONALDI.

**Présents : 19      Absent : 0      Pouvoir : 0      Votants : 19**

**Secrétaire de séance :** Levent BAYAT

**Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de la séance précédente:**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les procès-verbaux des séances du 14 janvier et du 11 février 2020.

**Désignation d'un secrétaire de séance :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Levent BAYAT pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**Délibération n° 2020-10 : Vote du compte administratif 2019 du Budget Principal :**

Madame Le Maire, Madame Carole VINCENT, est invitée à se retirer durant les débats portant sur le compte administratif 2019 et ne participera pas au vote. La présidence est assurée par Monsieur Bernard CHAUTEMPS, 1<sup>er</sup> adjoint.

Madame Eve ROUKINE, Maire adjoint en charge des finances, rapporteur, expose qu'après la présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Résultat antérieur reporté (année 2018)	5 829 010,02 €
Dépenses année 2019	3 878 830,15 €
Recettes année 2019	1 107 663,77€
Résultat exercice 2019 <i>Déficit</i>	- 2 771 166,38€
<b>Résultat fin 2019 <i>Excédent</i></b>	<b>3 057 843,64 €</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat antérieur (année 2018) affecté en investissement	735 172,66 €
Total dépenses année 2019	2 026 641,32 €
Total recettes année 2019	2 806 555,78 €
<b>Résultat fin 2019 à affecter Excédent</b>	<b>779 914,46 €</b>

Entendu cet exposé,

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, par :**

**Voix pour : 18                      Voix contre : 0                      Abstention : 1** (Mme Le Maire)

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Délibération n° 2020-11 : Vote du compte de gestion 2019 du Budget Principal**

Madame Eve ROUKINE, Maire adjoint en charge des finances, rapporteur, expose que :  
Après s'être fait présenter l'exécution du budget primitif 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par Mme la Trésorière Principale accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré en collaboration avec Mme le Percepteur que le montant de chacun des soldes figurant au bilan a bien été repris dans les écritures, celui de tous les titres de recettes et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant l'exactitude des comptes,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Entendu cet exposé,

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, par :**

**Voix pour : 19                      Voix contre : 0                      Abstention : 0**

- **Constate** la conformité du compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Madame la trésorière du centre des finances publiques de Saint-Julien-en-Genevois.

**Délibération n° 2020-12 : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 du Budget Principal**

Madame Eve ROUKINE, Maire-adjoint délégué aux Finances, rapporteur, expose que :

Vu le compte administratif 2019 et notamment le résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour un montant de **779 914,46 €** et le résultat excédentaire de la section d'investissement pour un montant **3 057 843,64 €**,

Vu l'instruction comptable applicable aux collectivités locales et à leurs établissements publics de coopération intercommunale,

Entendu cet exposé,

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, par :**

**Voix pour : 19**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Décide** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement et de reporter le résultat de la section d'investissement comme suit :
  - **Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 779 914,46 €**
  - **Compte 001 – Solde d'exécution positif : 3 057 843,64 €.**

**Délibération n° 2020-13 : Acquisitions foncières dans le cadre des travaux de la RD178 dite Route de Neydens pour l'aménagement d'un chemin piéton sécurisé**

Monsieur Bernard CHAUTEMPS expose que la Commune a délibéré le 10 décembre 2019 pour acquérir à l'euro symbolique les empiétements sur les propriétés privées que les travaux d'élargissement de la RD 178 ont nécessité.

Monsieur Christian CHARVIN, propriétaire de la parcelle cadastrée section A numéro 1138 d'une contenance de 1377 m<sup>2</sup> a fait savoir qu'il n'était pas d'accord pour céder à l'euro symbolique les 125 m<sup>2</sup> que la Commune doit acquérir.

Après discussion, Monsieur Christian CHARVIN accepte de céder la superficie nécessaire à la Commune à 35 € le mètre carré.

Propriétaire	Parcelle	Contenance	Superficie cédée à la Commune	Surface à conserver
Monsieur CHARVIN Christian	A 1138	13a77ca	1a25ca	12a52ca

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par**

**Voix pour : 18**

**Voix contre : 1 (Yves TREGOAT)**

**Abstention : 0**

- **DECIDE** d'acquérir à Monsieur Christian CHARVIN la surface de 125 mètres carrés détaillée ci-dessus au prix de 35 € le mètre carré ;
- **DECIDE** de passer l'acte authentique en la forme administrative ;
- **INDIQUE** que les frais et accessoires de ces acquisitions seront à la charge de la Commune ;
- **DONNE POUVOIR** au Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régler ce dossier.
- **PRECISE** que la présente délibération annule partiellement la délibération N°2019-72 du 10/12/2019.

**Délibération n° 2020-14 : Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés**

Vu la directive européenne 2019/944 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin

2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,

Vu le Code de l'énergie et notamment son article L337-7 relatif aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment sa 5<sup>ème</sup> partie, sur la coopération locale,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8, relatifs au groupement de commandes,

Vu la délibération du SYANE en date du 21 Septembre 2016,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de NEYDENS d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement,

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, par :**

**Voix pour : 19**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

Article 1er : - **Approuve** l'ensemble des dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SYANE en application de sa délibération du 21 Septembre 2016.

Article 2 : - **Autorise** Madame Le Maire à signer l'acte d'adhésion à la constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés adoptée par le SYANE le 21 Septembre 2016.

Article 3 : - **Accepte** les termes de la convention et notamment la participation financière telle que fixée à l'article 7.

Article 4 : - **Autorise** Madame Le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Article 5 : - **Autorise** Madame Le Maire à donner mandat au SYANE pour obtenir auprès du fournisseur du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

**Délibération n° 2020-15 : Vœux adressés au président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à l'Etat et au conseiller d'état de Genève pour un renforcement de l'offre ferroviaire de la ligne ter « Annemasse-Bellegarde » et un meilleur raccordement des gares de Valleiry et de Saint-Julien-en-Genevois au Léman express -**

Le Léman express, plus grand réseau ferroviaire transfrontalier européen, a été mis en service le 15 décembre 2019. Ce sont 45 gares de France et de Suisse qui sont connectées par un réseau de 230 km de voies ferrées.

Le paysage ferroviaire de la Haute-Savoie et de l'Ain a été modifié en profondeur avec des trains plus nombreux et une fréquence de 2 trains par heure aux heures de pointe sur les grands axes ferroviaires (Thonon-Annemasse ; Saint-Gervais –Annemasse etc...).

C'est depuis cette même date que les gares de Saint-Julien-en-Genevois et Valleiry ont bénéficié d'un renfort de 3 trains supplémentaires par jour et par sens sur la ligne TER « St Gervais – Annemasse – Bellegarde », plaçant l'offre à un train par heure et par sens en heure de pointe.

Avec l'arrivée de cette nouvelle offre ferroviaire, les habitudes des voyageurs vont changer, notamment pour ceux qui bénéficient d'une offre renforcée. Toutefois, l'offre ferroviaire avec un seul train par heure n'est pas en adéquation avec les besoins de mobilité.

Au sein d'un territoire régional déjà très dynamique, la communauté de communes du Genevois fait preuve d'une croissance démographique (+3,5 % par an) et économique parmi les plus soutenus du Genevois français.

L'offre de bus en direction de Genève est déjà à 6' de fréquence en heure de pointe depuis la gare de Saint-Julien-en-Genevois et d'ici à 2023 cette gare va connaître une attractivité renforcée avec la mise en service de la ligne de Tramway n°15 mais aussi l'aménagement d'un véritable Pôle d'échanges multimodal (création d'un P+R de 500 places, 500 places de stationnement vélo, une gare routière, des services).

Aussi, la commune de Valleiry s'est engagée dans une démarche de réaménagement de son quartier Gare et un parc relais est envisagé.

Par ailleurs, le Projet de territoire du Grand Genève 2016-2030 identifie dans son schéma de coordination urbanisation – mobilité- paysage – environnement une nouvelle connexion

ferroviaire entre Genève et le pied du Salève à horizon 2030 +. L'Etat de Genève dessine actuellement l'extension de son réseau ferroviaire vers Bernex.

Pour répondre aux enjeux de mobilité transfrontalière en forte croissance (les déplacements domicile-travail des habitants de la Communauté de Communes du Genevois sont à 57% en échange avec le canton de Genève), améliorer la mobilité vers les autres bassins du Genevois Français (notamment avec l'agglomération d'Annemasse) et favoriser le report modal vers les infrastructures ferroviaires, concurrentiel à la voiture,

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, par :**

**Voix pour : 19**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

- demande à la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

- 1) d'étudier les conditions d'augmentation de l'offre ferroviaire entre Bellegarde et Annemasse pour atteindre à court terme la fréquence de 2 trains par heure en heure de pointe,
- 2) d'engager les études de faisabilité de raccordement de la ligne du pied du Salève au réseau Léman Express sur Genève.



NEYDENS, le 17 mars 2020

Le secrétaire de séance,  
Levent BAYAT,

Le Maire,  
Carole VINCENT



